

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 04 juillet 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 05  
juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin  
2024

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure  
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David  
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline  
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,  
Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric  
RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS,  
Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile  
BEYROUTI, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER,  
Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno  
DANDROY, Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-  
FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE,  
Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Camille EL-BATAL à Marylène MILLET, Caroline  
VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent  
KAZMIERCZAK à Delphine CHAPUIS, Céline BALITRAN-  
FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à  
Guillaume COUALLIER, Eliane NAVILLE à Yamina SERI,  
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL, Nejma  
REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

ADHÉSION À L'ASSOCIATION  
VILLES INTERNET EN VUE DE  
L'OBTENTION DU LABEL VILLE  
INTERNET

Délibération : 07.2024.103

Transmis en préfecture le : 05/07/2024

## **RAPPORTEUR : Monsieur Jacky BÉJEAN**

Le développement de la société de l'information, dont les usages se sont diffusés au cœur de la vie quotidienne et professionnelle de nos citoyens, est pour la mairie de Saint-Genis-Laval, une opportunité de moderniser ses pratiques, de développer ses services et son territoire. Il porte également de nouveaux enjeux de service public et de démocratie.

A l'heure de la société « numérique », communiquer, faciliter l'acculturation et l'accès à tous aux nouveaux usages sociaux, développer une politique éducative, culturelle, sociale, économique moderne, dialoguer et concerter avec les citoyens, aménager son territoire durablement en prenant en compte les enjeux de demain, innover, sont autant de problématiques qui questionnent le champ de l'action publique et nécessitent une réponse adaptée.

Le schéma de développement numérique de la ville adopté en 2020 engage la commune dans une stratégie de « smart-city » ; un concept ayant des exigences élevées en termes de qualité de vie et d'attractivité autour de 4 champs majeurs : le territoire, la citoyenneté, le numérique et la durabilité.

Afin d'affirmer cet engagement la ville souhaite :

- **Valoriser la mise en œuvre de solutions** dans les 4 champs cités ci-dessus lesquels sont accessibles en ligne via son site ou ses réseaux sociaux,
- **obtenir une certification de sa politique numérique.**

« Villes Internet » est une association loi 1901 créée le 6 mai 2002. Elle a pour objet de coordonner le développement et l'animation d'un réseau des acteurs de l'Internet citoyen (d'intérêt général et de service public), et tout particulièrement des élus et agents des collectivités qui animent le territoire public.

Elle opère en liaison avec les réseaux et les organismes privés ou publics, locaux, nationaux ou internationaux. Elle a pour mission de prendre en charge et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication. Elle anime et coordonne le réseau des collectivités territoriales, de tous ceux qui à l'échelle de la ville développent les usages éducatifs, sociaux, et politiques d'Internet. Cette action la conduit, notamment, à :

- Accompagner les collectivités dans le déploiement de pratiques numériques publiques pour servir l'intérêt général du territoire et de ses habitants ;
- Contribuer à développer des processus d'échanges et de coproduction entre les différents types d'acteurs de collectivités (élus, responsables de services...) en ligne et lors de rencontres ou de séminaires « Villes Internet » ;
- Informer ses membres des innovations d'usages et technologiques dans le domaine de l'Internet territorial ;
- Valoriser les pratiques locales des collectivités dans le domaine du numérique.

L'association des « Villes Internet » remet chaque année une certification attestant la pertinence et la diversité de l'offre numérique aux collectivités mettant en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La certification confère à la ville une véritable marque territoriale symbolisée par le label « Villes internet » (1 à 5 @) lequel permet à la collectivité locale, quelle que soit sa taille, d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Adhérer à « Villes internet » marque la volonté politique de la ville d'assumer :

- L'ère du numérique,
- Sa contribution à l'acquisition de la « bonne » culture numérique facilitatrice de lien social autour des valeurs républicaines,
- Sa stratégie « smart-city ».

La participation au label 2024 se traduit par l'adhésion de la commune à l'association et par l'expression des actions mises en œuvre sur son territoire. Les actions décrites devront chacune être rattachée à une thématique parmi les 16 proposées (identité, vie associative, services publics, démocratie locale, vie quotidienne, cohésion sociale, solidarités, territoire durable, éducation, médiation, coopération, culture et patrimoine, emploi, innovation, développement économique, attractivité).

L'ensemble des actions déposées sera évalué, l'appréciation sera convertie par le jury en un niveau de 1 à 5 arabase (« @ »).

Pour adhérer à l'association « Villes Internet» la ville doit s'acquitter d'une cotisation annuelle, celle-ci étant calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune soit : 0,07€ X 21 439 hab= 1 500,73 €.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu les statuts de l'association« Ville Internet» annexés à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 27 juin 2024 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la commune à l'association « Villes Internet » au titre de l'année 2024 pour un montant de 1500,73 €.
- **AUTORISER** madame la maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec cette adhésion et la demande de certification.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jacky BÉJEAN**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**  
**Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

**Le secrétaire de séance,**

**Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

Eliane NAVILLE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.